

Chers parents, Vous recevez la première circulaire. Merci de prendre bonne note de ces informations.

Equipe pédagogique et éducative

12 classes de la petite section au CM2, 311 élèves, 213 familles.

- 4 Classes maternelles,
 - 8 Classes élémentaires : du CP au CM2
 - Une enseignante spécialisée.
- 14 enseignants
10 personnels OGEC

Chef d'établissement : Guillaume DESSEIN

ELEMENTAIRE			
Bertrand RIOUAL	CM2	Nathalie DROUET	CE1
Annick ALBERT LINDER	CM1/CM2	Murielle BLAIN	CP/CE1
A.GASTINOIS et G. DESSEIN	CM1	Nathalie CHOPIN	CP
Corinne BARON	CE2	Marie-France TRETON	Enseignante spécialisée
Katy DURET	CE2		
MATERNELLE			
Marie-Pierre BOURMAUD	GS	Blandine ELAIN	PS-TPS
Christine LECHEVALLIER	MS-GS	Delphine FERRE	MS
Le personnel administratif et de service			
Maryse MENARD	Secrétariat, accueil, facturation, accueil périscolaire (APS : périscolaire)		
Mélanie DUSSART	ASEM	Pascale CATHALA	ASEM et APS
Brigitte COUTEAU	ASEM et APS	Marie-Christine DELAVALD	Restauration et APS
Liliane LEVOYER	ASEM et APS	Marie-Paule ROSE	Surveillance et APS
Catherine RAMBAUD	ASEM et APS	Martine GUILLET	Agent Entretien
Bruno MICHENAUD	Restauration	Sandra AZHENA PESSOA	Restauration

Imprimés de début d'année scolaire 2018-2019

A- Pour les nouvelles familles : LES 3 DOCUMENTS sont à rendre à l'école pour le LUNDI 10 SEPTEMBRE dernier délai.

- « **Le règlement intérieur** » avec le coupon signé
- « **Autorisation de diffusion** » (droit à l'image).
- « **Charte d'Utilisation d'Internet à l'école** ».

NB : Ces 3 documents sont obligatoires et nécessitent l'accord des parents. Ils ne sont remplis qu'une seule fois et valent pour toute la scolarité de l'enfant.

B- Pour tout enfant, 4 documents sont à coller dans son cahier de correspondance :

- La ½ feuille « **Année scolaire 2018-2019 cahier de correspondance** » précisant le rôle de ce cahier (doit être présent tous les jours dans le cartable de votre enfant).
- La feuille « **Mes droits et mes devoirs d'enfant citoyen** » présentant le règlement intérieur de l'école. Il est à lire avec l'enfant et à signer.
- « **Le calendrier des vacances 2018-2019** »
- La charte du bon convive

C- Pour les enfants du cycle II et III (primaire)

- Autorisation de sortir seul(e) de l'école. A compléter et à redonner dès le MARDI 4 SEPTEMBRE pour établir rapidement les cartes de sortie.

INFORMATIONS

1- Abonnements : vous recevrez ces jours-ci par l'intermédiaire du cartable de votre enfant des propositions d'abonnement. Merci de les consulter rapidement et de les retourner à l'école (**pochette complète**).

Rapportez sans attendre les coupons à l'enseignant de la classe.

2- « Règlement intérieur de l'Ecole Sainte Famille »

Aux nouvelles familles, nous adressons le « Règlement intérieur de l'Ecole Sainte Famille ». Il est à lire attentivement bien sûr, merci de retourner à l'école le coupon de la dernière feuille signé **POUR LE LUNDI 11 septembre impérativement.**

3- Entrée et sortie des élèves : TRES IMPORTANT

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous vous demandons de respecter les règles mises en place au sein de l'école par le directeur en concertation avec toute l'équipe enseignante. **Chaque semaine un enseignant surveille et est responsable des sorties soit au portail de la Trinité, soit à la grille de Bournigal.**

➤ **De manière générale**, si vous avez des enfants en maternelle **et** en primaire, à midi et/ou le soir, vous passez d'abord chercher votre enfant dans sa classe en maternelle, vous récupérez ensuite votre enfant du primaire et vous sortez soit par Bournigal, soit par La Trinité.

➤ **Le matin** : Pour les enfants de maternelle, il est recommandé d'accompagner votre enfant jusque dans sa classe.

➤ **Le midi** : Les enfants de maternelle qui rentrent à la maison sont récupérés par un adulte dans leur classe. Les enfants de primaire qui rentrent à la maison **sont accompagnés par un enseignant** soit au portail de La Trinité, soit à la grille de Bournigal et partent seul(e)s s'ils ont une carte « *Autorisation de sortir seul(e)* » ou sont confiés à un adulte **qui attend à l'extérieur** (pour les enfants de primaire).

➤ **Le soir** :

SORTIE BOURNIGAL :

POUR LES ENFANTS :

- Etape N°1 : Sortie pour les enfants qui partent dans le car **8**. Dès 16h10, ces enfants sortent de leur classe pour permettre un départ rapide des cars.

- Etape N°2 : Sortie pour les enfants qui partent accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, assistantes maternelles, ...).

- Etape N°3 : Sortie pour les enfants qui partent seuls (piétons ou à vélo). Ils présentent à l'enseignant une carte d'autorisation de sortir seul(e).

- Etape N°4 : Sortie pour les enfants qui partent dans les cars **2 et 7**.

POUR LES PARENTS OU ADULTES :

◆ Les personnes **récupérant des enfants en maternelle seulement**, et les **adultes récupérant des enfants en maternelle et en primaire** sont sur la cour mais ils doivent attendre l'autorisation donnée par l'enseignant pour sortir (Etape 2).

◆ **Les adultes récupérant des enfants de primaire seulement** doivent rester à l'extérieur de l'école. L'enseignant autorisera leur enfant à sortir le moment venu (Etape 3).

SORTIE TRINITE :

- Un enseignant se place au portail. Les enfants de primaire partent seul(e)s s'ils ont une carte « *Autorisation de sortir seul(e)* » ou sont confiés **à un adulte qui attend à l'extérieur**.

NB : Aucun enfant de primaire ne joue sur la cour maternelle. Il est avec l'enseignant qui assure la sortie.

◆ Les personnes **récupérant des enfants en maternelle seulement** peuvent sortir librement.

◆ **Les adultes récupérant des enfants de primaire seulement** doivent rester à l'extérieur de l'école.

◆ **Les adultes récupérant des enfants en maternelle et en primaire** partent après avoir récupéré leur(s) enfant(s).

IMPORTANT : Des panneaux fixés à différents endroits de la cour et des traçages au sol indiquent précisément les lieux de rassemblement des enfants. Merci à tous de prendre les bonnes habitudes dès les premiers jours de classe.

4- Vêtements oubliés

Un grand nombre de vêtements « oubliés », que vous recherchez peut-être, sont stockés dans le local du périscolaire (petits). N'hésitez pas à demander au personnel.

Attention : Au 10 septembre, tous ces vêtements non-réclamés, seront remis à une association humanitaire.

5- Sécurité vélos

Les élèves qui viennent en vélo doivent le garer dans la cour jardin. Ils traversent la cour en tenant leur vélo à la main.

Merci de vérifier le bon état des bicyclettes (frein, éclairage) et de recommander à votre enfant d'être bien prudent au cours du trajet. Pensez à son signalement (**chasuble fluo obligatoire**) et à sa sécurité (**casque recommandé**).

6- Circulaires - Informations

Comme l'année passée, les circulaires, tracts divers remis aux enfants seront distribués **prioritairement le jeudi** par l'intermédiaire du cahier de correspondance et envoyés par mail.

Pour la bonne marche de l'école, nous vous recommandons de **prendre attentivement connaissance des informations** que nous vous adressons et de **respecter les délais de retour** des divers documents qui vous seront demandés tout au long de l'année.

7- IMPORTANT et URGENT : Mise en place d'un PAI

ATTENTION : *Aucun enseignant ou personnel de l'école ne peut administrer un médicament à un enfant.*

Les parents dont les enfants ont un traitement médical particulier doivent mettre en place un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)**.

◆ **Pour les PS et MS** ils doivent prendre contact avec le service de la PMI Service du Conseil Général à Gétigné (demander Mme GIRAUDEAU Tél : 02 28 21 21 00 ou 02 28 21 21 17)

◆ **De la GS au CM2** ils doivent prendre contact avec le service de Médecine Scolaire au Collège Cacault à Clisson (demander le Docteur BERTON Tél : 02 40 54 02 04)

BONNE RENTREE A TOUS ET BONNE ANNEE SCOLAIRE 2018-2019.

Le chef d'établissement
Guillaume DESSEIN